



ARRETE DU MAIRE N° PM-2026-478
PORTANT INTERDICTION DE CIRCULATION

BRADERIE SAINT VINCENT DE PAUL
RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

Le Maire de CLERMONT-L'HERAULT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants ;

VU l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

VU le Code de la route ;

VU le Code de la voirie routière ;

VU l'arrêté municipal n° AG/AR-2026-191 en date du 9 avril 2026 portant délégation de fonctions à Monsieur Georges ELNECAVE, 3^e Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique ;

VU la demande formulée par le Foyer Saint Vincent de Paul pour l'organisation de la braderie,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation pour permettre le chargement et déchargement de matériels au foyer Saint Vincent de Paul,

ARRETE

Article 1 :

La circulation sera interdite rue Jean-Jacques Rousseau :

- **Le jeudi 8 octobre 2026, de 08h00 à 12h00 (chargement).**
- **Le lundi 12 octobre 2026, de 14h00 à 20h00 (déchargement).**

Article 2 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par les services techniques de la commune.

Article 3 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Ampliation sera adressée à :

Mme La Directrice générale des services, M. Le Chef de service de la police municipale, M. Le Directeur des services Techniques municipaux, et M. Le Capitaine de la Communauté de Brigades de Gendarmerie qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, le 10 Septembre 2026.

Par délégation du Maire,
Le 3^{ème} Adjoint,
Georges ELNECAVE